

JOINVILLE

EXPOSITION CANINE NATIONALE

30 JUIN 2019

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

**29 AVRIL 2019
et 8 JUIN 2019**

Participation aux frais d'organisation

Catalogue compris	Jusqu'au 29/04/19	Jusqu'au 8/06/19
Pour le 1 ^{er} chien (Puppies et Vétérans exclus)	30 €	38 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	26 €	34 €
Pour le 4 ^e et les suivants	24 €	32 €
Puppy, Baby	20 €	28 €
Vétéran	10 €	18 €
Chien Ne Concourant pas	10 €	18 €
Meute donnant droit à 6 chiens en classe individuelle	90 €	98 €
Autres chiens de la meute (chacun)	10 €	18 €
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur	Gratuit	Gratuit
Carte d'accompagnateur	3 €	3 €
Réduction de 3 € sur chaque engagement pour les adhérents CTCA 2019		
Libeller le paiement à l'ordre de Canine Champagne Ardenne		

PARC DU PETIT BOIS
Avenue de la Marne - 52300 JOINVILLE

Entrée des chiens à partir de 8h30
Entrée interdite aux chiens non inscrits
Jugements à partir de 9 h 30
EXPOSITION À HORAIRES
Buvette et restaurant
dans l'enceinte de l'exposition

LES DEMANDES D'ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉES
DE LEUR MONTANT NE SERONT PAS RETENUES

EXPOSITION SANS CAGES

Confirmation uniquement pour les chiens engagés en
classe individuelle, exclue "Ne concourant pas"

JURY RING D'HONNEUR

Meilleur du 1^{er} groupe : M. SCHAFFNER
Meilleur du 2^e groupe : Mme CLASS
Meilleur du 3^e groupe : M. ESCOFFIER
Meilleur du 4^e groupe : M. FAVRE
Meilleur du 5^e groupe : M. BARENNE

Meilleur du 6^e groupe : M. FAVRE
Meilleur du 7^e groupe : Mme PARENT
Meilleur du 8^e groupe : M. THIOLOY
Meilleur du 9^e groupe : Mme LAURENT
Meilleur du 10^e groupe : M. DUPAS

MEILLEUR JEUNE

M. DUPAS

MEILLEUR PUPPY

M. DESMARCHELIER

MEILLEUR BABY

Mme ROUND

MEILLEUR VÉTÉRAN

M. BARENNE

JURY MEILLEUR CHIEN CLASSE TRAVAIL
Mme PARENT

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : M. JOUANCHICOT

Jury des jeunes présentateurs : Mme CLASS Jury lots d'affixe : M. BASSET Jury Lots de reproducteur : Mme GUERIN Jury des Meutes : M. FAVRE

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception ;
votre carte d'exposant vous sera adressée
quelques jours avant l'exposition
Les exposants engagés par internet
recevront une e-carte

LOTS ET COUPES
Concours Jeune Présentateur
(inscription au secrétariat)
Démonstrations d'Agility

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

GROUPE 1

Berger des Pyrénées, Colley, Colley barbu, Border Collie, Shetland, Bobtail, Welsh Corgi, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Berger bergamasque, Berger de Maremme et des Abruzzes, Berger hollandais, Schapendoes M. DUPAS
Chien de berger de la Serra de Aires Mme CLASS
Berger allemand, Kelpie australien, Schipperke, Chien de berger belge, Chien de berger catalan, Bergers australien, de Beauce, de Brie, de Picardie, Chien loup de Saarloos, Chien de berger polonais de plaine, Chien-loup tchécoslovaque, Chien de Berger Roumain, Berger de Russie Méridionale, Berger Blanc Suisse, Bouviers d'Australie, des Ardennes, des Flandres et autres races du groupe M. SCHAFFNER

GROUPE 2

Bulldog anglais, Dogue de Bordeaux Mme DENIS
Bullmastiff, Dogue allemand, Mastiff, Cane Corso, Saint Bernard, Bouviers Suisses M. BASSET
SPECIALE Hovawart, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie M. SCHAFFNER
Rottweiler, Shar Pei, Tosa, Aidi, Chien de berger d'Anatolie, Sarplaninac, Chien de berger d'Asie Centrale, Chien de berger du Caucase, Chien de Berger du massif du Karst, Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra Estrela, Dogue du Tibet, Landseer, Léonberg, Mâtin espagnol, Mâtin des Pyrénées, Mâtin de l'Alentejo, Terre Neuve M. JOUANCHICOT
SPECIALE Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Boxer, Dogue argentin, Presa Canario, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Sao Miguel, Mâtin napolitain, Montagne des Pyrénées et autres races du groupe Mme CLASS

GROUPE 3

Airedale, Bedlington, Border, Glen of Imaal Terrier, Kerry Blue Terrier, Lakeland, Terrier Brésilien, Terrier Gallois, Terrier irlandais, Terrier de Manchester, Terrier australien, Norfolk, Norwich, Terrier Tchèque, Toy Terrier Mme GUERIN
Bull Terrier du Staffordshire M. FAVRE
Bull Terrier, Staffordshire américain Mme ROUND
Fox-Terrier, Jagd Terrier, Terrier froment irlandais, Terriers Jack et Révérend Russell, Cairn, Sealyham Terrier, Skye Terrier, Terrier d'Écosse, Terrier Japonais, West Highland White Terrier, Australian Silky Terrier, Terrier du Yorkshire M. ESCOFFIER

GROUPE 4

Teckels M. FAVRE

GROUPE 5

Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Hokkaido, Shiba, Shikoku, Spitz japonais, Chien thaïlandais à crête dorsale Mme ROUND
Chien du Groenland, Samoyède, Spitz Allemands, Spitz italien Volpino, Akita, Kai, Kishu, Chow Chow, Eurasier, Akita américain, Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chien nu mexicain, Chien nu du Pérou, Cursinu, Podencos, Cirneco de l'Etna et autres races du groupe M. BARENNE

GROUPE 6

Griffons Vendéens, Chien de Saint Hubert, Poitevin, Billy, Bleu de Gascogne, Gascon saintongeais, Anglo-français de petite vénerie, Bruno Saint-Hubert Français, Ariégeois, Beagle-Harrier, Chien d'Artois, Porcelaine, Fauves de Bretagne, Griffon nivernais, Harrier, Chiens courants italien, Polonais, slovaque, suisses, Basset artésien normand, Basset Hound, Beagle, Chiens de recherche au sang, Basset des Alpes, Rhodesian Ridgeback, Dalmatien et autres races du groupe M. FAVRE

GROUPE 7

Braque d'Auvergne, Braque italien M. FAVRE
SPECIALE Braque Français, Braque allemand, Drahthaar, Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos, Braques de l'Ariège, du Bourbonnais, Saint Germain, hongrois, Epagneul de Münster, Langhaar, Epagneuls bleu de Picardie, breton, français, picard, de Pont-Audemer, de Saint-Usage, Griffon Korthals, Barbu tchèque, Braque slovaque, Pointer, Setter anglais, Setter Gordon, Setter irlandais et autres races du groupe Mme PARENT

GROUPE 8

Retrievers de la Nouvelle Ecosse, de la Baie de Chesapeake, à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador, Golden M. THIOLOY
SPECIALE SPANIELS : Cocker américain, Clumber, Cocker anglais, Field Spaniel, Springer Spaniel, Springer gallois, Irish Water Spaniel, Sussex Spaniel M. DESMARCHELIER
SPECIALE Kooikerhondje, Chien d'Oysel allemand Mme BALLARDINI
Barbet, Lagotto et autres chiens d'eau Mme LAURENT

GROUPE 9

SPECIALE Caniche et Chien Particolore, Epagneul nain continental M. ESCOFFIER
Chihuahua M. FAVRE
King Charles Spaniel, Cavalier King Charles Spaniel Mme ROUND
Pékinois, Epagneul japonais, Kromfohländer M. JOUANCHICOT
Bichons, Coton de Tuléar, Petit chien lion, Griffon belge, Griffon bruxellois, Petit brabançon, Chien chinois à crête, Epagneul tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet, Petit chien Russe Mme LAURENT
Terrier de Boston, Bouledogue français, Carlin Mme DENIS

GROUPE 10

Lévrier afghan, Saluki, Lévrier polonais, Barzoï, Lévrier écossais, Lévrier irlandais, Lévrier espagnol, Greyhound M. DUPAS
Whippet, Lévrier hongrois, Petit lévrier italien, Azawakh, Sloughi M. JOUANCHICOT

LA MEILLEURE FAÇON DE VOUS ENGAGER !
Engagement possible sur internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - **paiement sécurisé**
1€ supplémentaire par transaction sera prélevé pour les frais bancaires

CTCA - 7 Grande Rue - 10410 RUVIGNY
03 10 95 20 06 - www.cca-asso.fr

Renseignements :

06 86 33 50 24 - ctca.asso@gmail.com

N.B. : il ne sera pas rappelé les n° de Tél. Mobile

Vos engagements devront être adressés à
CEDIA - Exposition de Joinville - 31230 COUEILLES
accompagnés obligatoirement du montant des frais (établi à l'ordre de la CTCA),
des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail,
du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.

Tout engagement incomplet sera retourné

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À JOINVILLE,
Parc du Petit Bois, le 30 Juin 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT – Seuls les chiens dont les propriétaires auront acquitté le montant de la réservation seront logés dans des cages. Toute infraction peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises, sauf pour les meutes.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés (jusqu'au 4^e Exc.) ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 45 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Expositants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'Exposition les chiens dont l'inscription a pour but d'être une demande pour inscription à titre initial ou pour inscription au livre d'attente. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes élevage ou lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Territoriale Champagne Ardenne et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés sur cedia.fr seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – La 1^{re} clôture des engagements est fixée au 29 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi), la 2^e clôture (tarifs majorés) est fixée au 8 juin 2019 (date de réception). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat (idem pour les engagements au 1^{er} tarif parvenant après la 1^{re} clôture).

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1^o des engagements des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
 - 2^o des chiens. – (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
- La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) meilleur(e) chien(ne) ayant reçu le qualificatif «Excellent» en classe champion, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS : Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ___ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brésilien, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois ___ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland ___ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback ___ 15 mois
Gr 8 : Retrievers ___ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais ___ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ___ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 108 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Expositants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Expositants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**30 JUIN 2019**Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à : **CEDIA - Exposition de Joinville - 31230 COUEILLES.**

- Joindre impérativement :**
- Votre règlement à l'ordre de la Canine Champagne Ardenne (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Renseignements : 06 86 33 50 24 - ctca.asso@gmail.com

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.
Attention aux précisions indispensables pour certaines races. Classes Travail et Champion : voir au verso

N° tatouage ou transpondeur : _____

Ne rien inscrire

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkyi Toy.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	--	---	--

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____ **CONFIRMATION (pour les chiens engagés)***Indispensable pour recevoir votre accusé de réception*

Classes : Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Vétéran
 Ne Concourant pas Lot d'affixe Lot de reproducteur Meute Puppy Baby

ATTENTION**LES ENGAGEMENTS PAR FAX OU PAR E-MAIL NE SERONT PAS RETENUS.**

**Seuls les engagements internet PAYÉS
sur le site www.cedia.fr seront retenus.**

**ENGAGEMENTS PAPIER :
tout règlement libellé à l'ordre de Cedia sera retourné.**

**INSCRIPTION DE L'ÉTRANGER : règlement par virement uniquement :
IBAN FR7610206164010129474012061 SWIFT Code AGRIFRPP802**

TOUT RÈGLEMENT PAR ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 30 (si mon chien n'est pas classé)
ou avant 17 h 30 (si mon chien est classé, jusqu'au 4^e Exc.)**

et autorise la CTCA à utiliser toute photo prise lors de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la SCCA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

	jusqu'au 29/04/19	jusqu'au 8/06/19	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	30 €	38 €	
2 ^e chien ou 3 ^e chien (chacun)	26 €	34 €	
4 ^e chien ou suivants	24 €	32 €	
Puppy / baby (chacun)	20 €	28 €	
Vétéran	10 €	18 €	
Chien ne concourant pas (chacun) <i>ni jugés, ni confirmés</i>	10 €	18 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	90 €	98 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	18 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 3 €		
Total global			
Réduction de 3 € sur chaque engagement pour les adhérents CTCA 2019 : n° _____			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la Canine Champagne Ardenne			

**1^{re} clôture (cachet de la poste faisant foi) : 29 Avril 2019
Clôture définitive (tarifs majorés) : 8 Juin 2019 (date de réception)**

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{er} ou 2^e degré.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 pts ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traineau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Exc. en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 10 Juin 2018. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

Pour les engagements internet, les justificatifs sont à envoyer par fax (05 61 88 66 42) ou par mail : champion@cedia.fr ou travail@cedia.fr

SHOW PERFORMANCE


ROYAL CANIN



RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

**Vous élevez des champions,
nous les sublimes.**

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE

est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



MASSE
MUSCULAIRE



www.royalcanin.fr

0 800 415 161

Service & appel
gratuits